
ARRETE 2021-08/AG/LC PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DES JURYS D'EXAMEN DES DIPLOMES NATIONAUX DES UNIVERSITES PARTENAIRES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du CUFR de Mayotte à jour des modifications votées au conseil d'administration du 30 septembre 2020,
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master,
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.
Vu l'Arrêté 2019-86 portant désignation des responsables de département, coordinateurs de filières et référents du CUFR de Mayotte

Le directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

ARRETE

Article 1 : Licence mention AES

Le jury des examens de la licence mention Administration, Economique et Sociale, du département DROIT-ÉCONOMIE-GESTION, 1^{er} et 2^{ème} semestres – 1^{ère} et 2^{ème} sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public
2. Monsieur Antoine HOCHET, MCF en anthropologie
3. Monsieur Andry RAMAROSON, MCF en sciences de gestion

Membres suppléants :

1. Monsieur Marc DUBOIS, MCF en sciences économiques
2. Monsieur Léopold AYITE, PRCE en informatique
3. Monsieur Laurent CHASSOT, MCF en droit privé

Président du jury : M. Thomas M'SAÏDIÉ

Article 2 : Licence mention Droit

Le jury des examens de la licence mention Droit , du département DROIT-ÉCONOMIE-GESTION, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public
2. Monsieur Laurent CHASSOT, MCF en droit privé
3. Monsieur Fleur DARGENT, MCF en droit public

Membres suppléants :

1. Madame Maï-Lan DINH, MCF en droit privé
2. Monsieur Léopold AYITE, PRCE en informatique
3. Madame Carole-Anne BAROUCH, PRCE en anglais

Président du jury : Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ

Article 3 : Licence Profession Management et Gestion des Organisations (MGO)

Le jury des examens de la licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Andry RAMAROSON, MCF en gestion
2. Monsieur Léopold-Evariste AYITE, PRAG en informatique
3. Madame Warda HALIFA, Cadre de Formation (IRTS)

Membres suppléants :

1. Monsieur Bruno AGAR, PRCE en anglais
2. Monsieur Vincent ROUX, PRAG en économie-gestion
3. M. Archimed HAMADA, Chargé de mission en accompagnement (Couveuse d'entreprise – Oudjerebou)

Président du jury : Monsieur Andry RAMAROSON

Article 4 : Licence Professionnelle « Développement et Projet de territoire » (DPT)

Le jury des examens de la licence Professionnelle Développement et Projet de territoire, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, MCF en droit public
2. Madame Valérie ANDRIEU, Directrice de LADOM
3. Monsieur Léopold AYITE, PRCE en informatique

Membres suppléants :

1. Madame Warda HALIFA, Cadre de Formation (IRTS)
2. Monsieur Antoine HOCHET, MCF en anthropologie
3. Monsieur Laurent CHASSOT, MCF en droit privé

Président du jury : Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ

Article 5 : Licence mention Mathématiques

Le jury des examens de la licence mention mathématiques, du département SCIENCES ET TECHNOLOGIES, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Pierre GOUSSARD, PRAG en mathématiques
2. Monsieur Clément GUERIN, PRAG en mathématiques
3. Monsieur Ivan RIOU, PRAG en mathématiques

Membres suppléants :

1. Madame Chiraz TRABELSI, MCF en mathématiques

Président du jury : Monsieur Clément GUERIN

Article 6 : Licence mention Sciences de la Vie

Le jury des examens de la licence mention Sciences de la Vie, du département SCIENCES ET TECHNOLOGIES, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Madame Claire GOLLETTY, MCF en écologie
2. Madame Eva FONTAINE, PRCE en sciences de la vie et de la terre
3. Monsieur Emmanuel CORSE, MCF en biologie

Membres suppléants :

1. Monsieur Thomas CLAVERIE, MCF en biologie
2. Monsieur Vincent Pierre RIVIERE, contractuel en sciences de la vie
3. Monsieur Elliott SUCRE, MCF en biologie

Présidente du jury : Madame Claire GOLLETTY

Article 7 : Licence mention Géographie et aménagement

Le jury des examens de la licence mention Géographie et aménagement, du département LETTRES / SCIENCES HUMAINES, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Matthieu JEANSON, MCF en géographie
2. Monsieur Matthieu LE DUFF, MCF en géographie
3. Monsieur Casimir MAHADALI, PRCE en géographie

Membres suppléants :

1. Madame Esméralda LONGEPEE, MCF en géographie
2. Monsieur Frantz THILLE, PRAG en histoire
3. Madame Aline AUBRY, MCF en géographie

Président du jury : Monsieur Casimir MAHADALI

Article 8 : Licence mention Lettres

Le jury des examens de la licence mention Lettres, du département LETTRES / SCIENCES HUMAINES, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Buata MALELA, MCF littérature francophone
2. Monsieur Anoulack PHOMSAVANH, PRAG Lettres classiques
3. Madame Jessy NEAU, MCF littérature comparée anglophone

Membres suppléants :

1. Madame Charlotte BONNET, PRCE Lettres modernes
2. Linda RASOAMANANA, MCF littérature française du XXe s.
3. Mme Miki MORI, MCF en Science du langage

Président du jury : Monsieur Buata MALELA

Article 9 : Licence mention Sciences et technologie parcours "pluridisciplinaire L3"

Le jury des examens de la licence mention Lettres, du département LETTRES / SCIENCES HUMAINES, 1er et 2ème semestres – 1ère et 2ème sessions, pour l'année universitaire 2020-2021, est composé de :

Membres titulaires :

1. Monsieur Abal Kassim CHEIK AHAMED, MCF en mathématiques appliquées et informatique
2. Madame Colette GUILLON, PRAG en mathématiques
3. Madame Sophie GRUSELLE, PREC

Membres suppléants :

1. Monsieur Jacques KERNEIS, MCF en sciences de l'éducation
2. Monsieur Dominique COLBOC, PREC
3. Madame Angélique MAZEL, PREC

Président du jury : Monsieur Abal Kassim CHEIK AHAMED

Article 10

Le présent arrêté est valable pour l'année universitaire 2020-2021.

Article 11

Les responsables des départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs du CUFR de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 12 Mars 2021

Aurélien SIRI



Directeur du CUFR de Mayotte

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cette décision est irrégulière vous pourrez former :

- soit un **recours administratif**, gracieux devant l'autorité auteur de la décision (directeur d'établissement)
- soit un **recours hiérarchique** devant le ministre chargé de l'enseignement supérieur (direction générale des ressources humaines).

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration.

Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Mamoudzou ou devant le Conseil d'Etat si vous êtes professeur de l'enseignement supérieur, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. »